

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 05-02 du 23 avril 2020

LA COURNEUVE – CONSTRUCTION DU COLLÈGE EXPÉRIMENTAL – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF, DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX, DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE, DU MODE DE DÉVOLUTION DES TRAVAUX ET DU PRINCIPE D'ALLOTISSEMENT – AVENANT N° 1.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°05-6 du 2 février 2017 approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du collège expérimental de La Courneuve et autorisant le lancement du concours de MOE,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

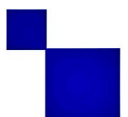
- APPROUVE l'avant-projet définitif pour la construction du collège expérimental à La Courneuve ;

- ARRÊTE le coût prévisionnel des travaux à 14 023 883 euros HT en valeur mai 2016 ;

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, dont projet ci-annexé, afin de fixer le forfait définitif de rémunération à 1 929 624,90 euros HT en valeur mai 2016 ;

- APPROUVE le principe d'allotissement en vue d'une dévolution des travaux en macro-lots, dont les coûts estimés en valeur mai 2016 sont les suivants :

- Lot 1 – Clos & Couvert : 9 134 849 euros HT
- Lot 2 – Aménagements intérieurs : 1 900 025 euros HT
- Lot 3 – Équipements de cuisine collective : 294 186 euros HT
- Lot 4 – CVC Plomberie : 1 476 949 euros HT



- Lot 5 – Électricité : 1 034 556 euros HT
- Lot 6 – Ascenseurs : 10 160 euros HT
- Lot 7 – Espaces Verts : 30 797 euros HT

- AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation des marchés des lots 1 à 6 et d'une procédure adaptée pour le marché du lot 7 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés de travaux correspondants ;

- AUTORISE les modifications des marchés conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique dans la limite des crédits impartis à cette opération ;

- CHARGE en cette hypothèse M. le président du conseil départemental de signer les pièces relatives à ces modifications.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.